

Commune de FONTRIEU

Budget principal Commune

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. Le cadre général du budget

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2022 a été approuvé le 24 Février 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de Fonctionnement

a) Généralités

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, location salle, terrains communaux, coupe de bois...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 1 843 920.12 €.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre de gestion courante,
- les produits de services (coupes de bois) exceptionnelles pour 2022

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux et de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

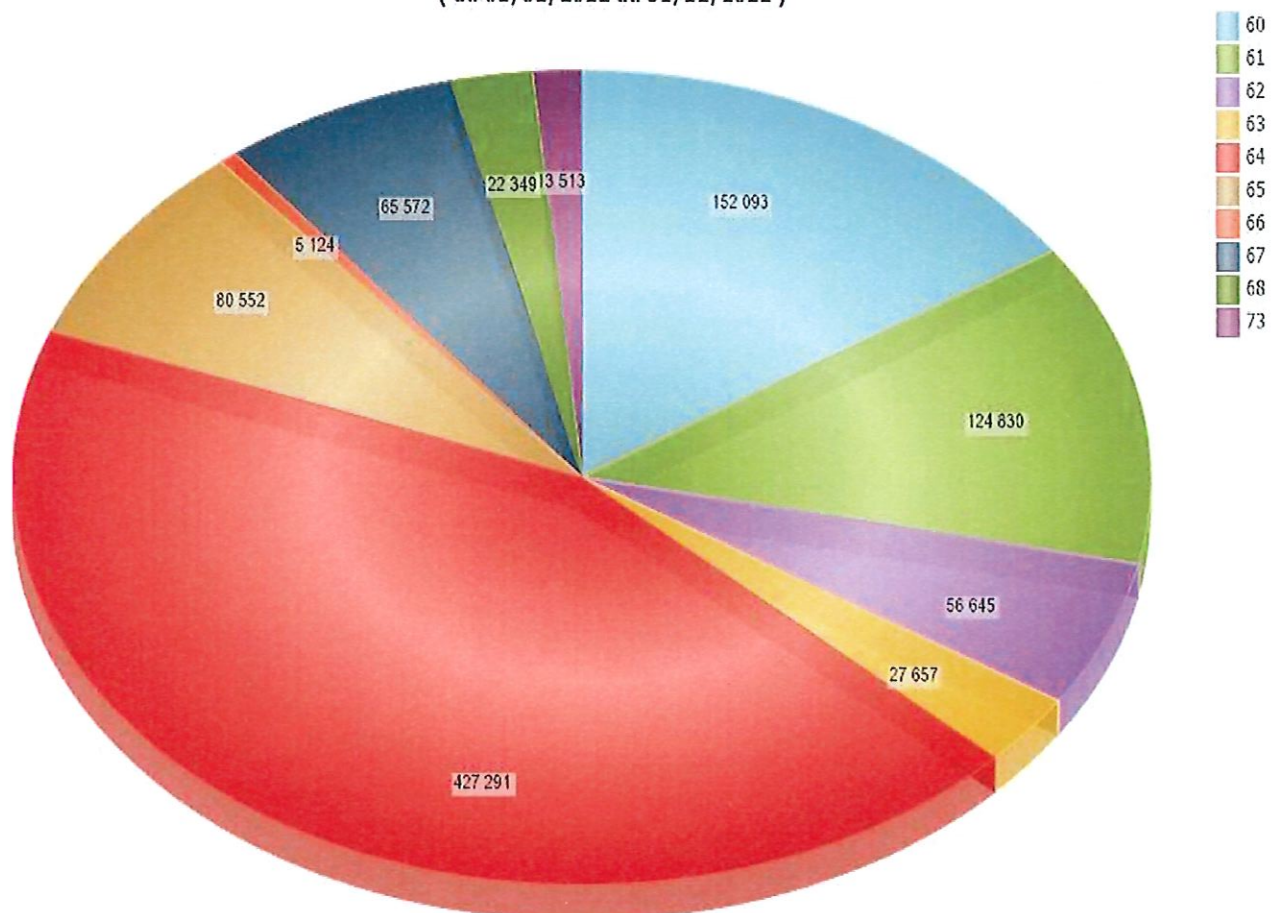
Les salaires représentent 48% des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 973 608.38 €.

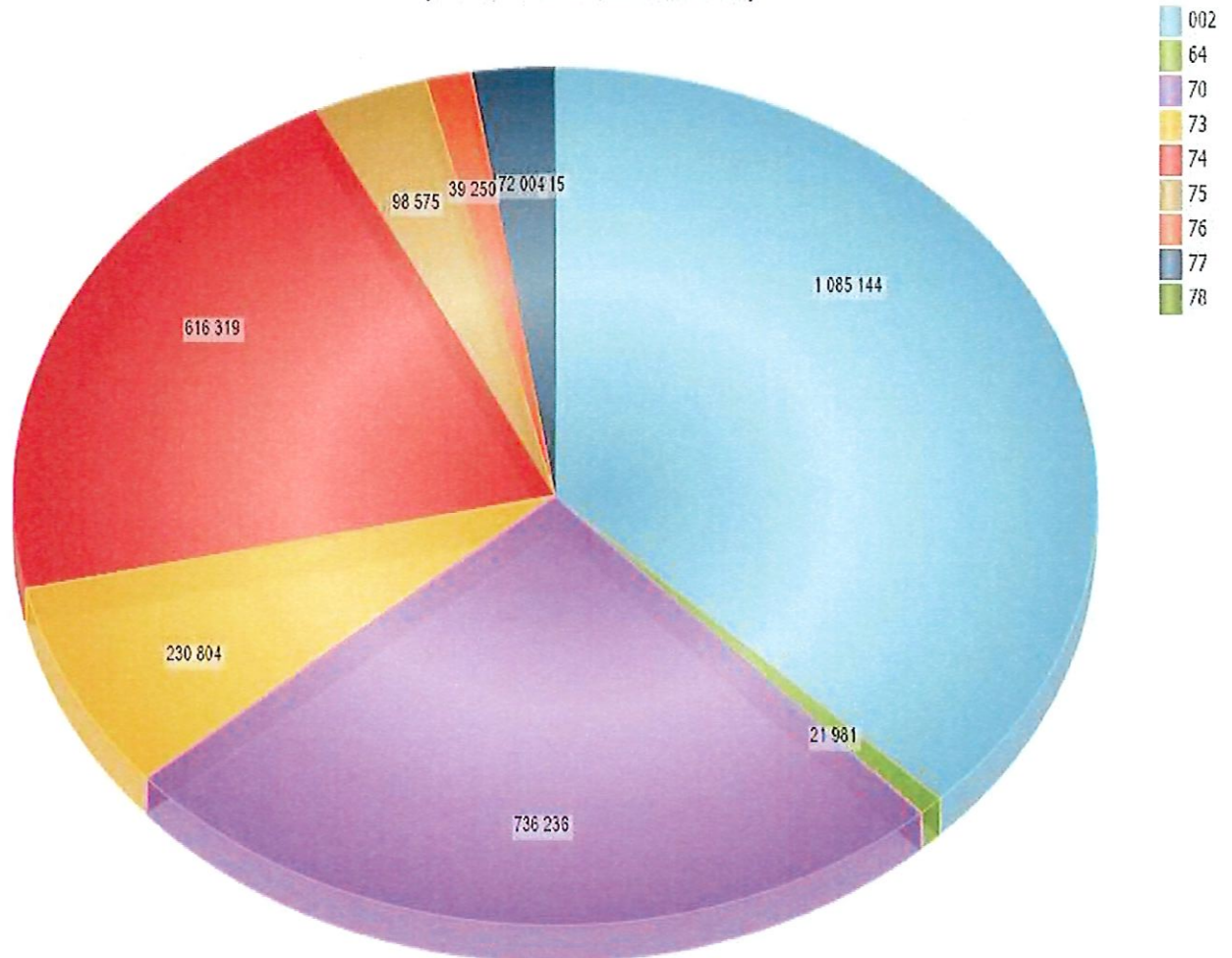
b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2022

Les graphiques qui suivent reprennent les éléments de la section de Fonctionnement du Compte administratif 2022. Il s'agit des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2022, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement
(du 01/01/2022 au 31/12/2022)



Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé (du 01/01/2022 au 31/12/2022)



Le résultat 2021 n'apparaît pas mais, pour information, l'excédent reporté de 2021 pour la section de Fonctionnement est de **1 085 144.49 €**.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux votés pour 2022 n'ont pas augmenté, comme depuis de nombreuses années.

- Taxe foncière sur le bâti : 42.97 % (Taux communal 13.06 % + Taux départemental 29.91 %)

- Taxe foncière sur le non bâti : 47.48 %

Le produit de la fiscalité locale 2022 s'élève à **487 557.00 €**.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat pour l'année 2022 se sont élevées à **466 156.00 €**.

III. La section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions, de matériel, d'informatique, d'aménagements, acquisition de terrains, des travaux de reliure, la création d'un atelier municipal et la Mairie, des travaux d'amélioration, la création de pistes et des travaux forestiers, la mise en place de glissière de sécurité et des travaux de réseau d'eau pluvial de Sablayrolles.
- en Recettes, plusieurs types de recettes coexistent :
 - la récupération de la FCTVA de fin 2021 et celle de 2022 en partie.
 - les recettes dites patrimoniales perçues en lien avec les permis de construire soit la Taxe d'Aménagement,
 - les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus par exemple celles reçues pour les travaux de construction d'un Atelier et Mairie, route forestière du Puech Singladou, la glissière de sécurité.
 - les créances du budget annexe de l'eau et assainissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le résultat reporté 2021 est pour information, un déficit pour la section d'Investissement de

- 230 682.02 €.

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- L'acquisition de matériel et outillage,
- L'acquisition de matériel informatique,
- L'acquisition de terrains
- Des travaux en forêt plan Carbonne,
- La restauration de reliures,
- Des travaux sur les bâtiments communaux,
- La construction d'un nouvel atelier municipal et mairie,
- L'amélioration de pistes,
- Les travaux de la route forestière du Puech Singladou,
- Les travaux sur le réseau pluvial de Sablayrolles,
- Les travaux de mise en place d'une glissière de sécurité.

-d) Les subventions d'investissements :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux pour la création d'atelier,
- Subventions du Département, de la Région pour diverses opérations à savoir sur la création de l'atelier municipal, la route forestière de Puech Singladou, la glissière de sécurité au Veyrie.

IV. Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif

Etat de la dette

La commune à en contrat quatre emprunts dont les montants totaux sont les suivants :

Capital restant dû au 31/12/2022 : **399 854.19 €.**

Montant des Annuités 2022 : **69 461.12 €.**

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 24 février 2023.

Le Maire,

Didier GAVALDA



Commune de FONTRIEU

Budget annexe EAU

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. Le cadre général du budget

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2022 a été approuvé le 24 février 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de Fonctionnement

a) Généralités

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population qui concerne principalement la vente d'eau aux administrés de la commune, des subventions d'exploitation qui sont minimes et un montant important pour les opérations d'ordre d'exploitation.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 287 192.32 €.

- Les recettes encaissées au titre de gestion courante sont la vente de l'eau,

Les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges à caractères général, l'entretien des réseaux existants, les achats de matières premières et de fournitures.

Les charges du personnel de la commune affecté au service de l'eau,

Les intérêts des emprunts à payer,

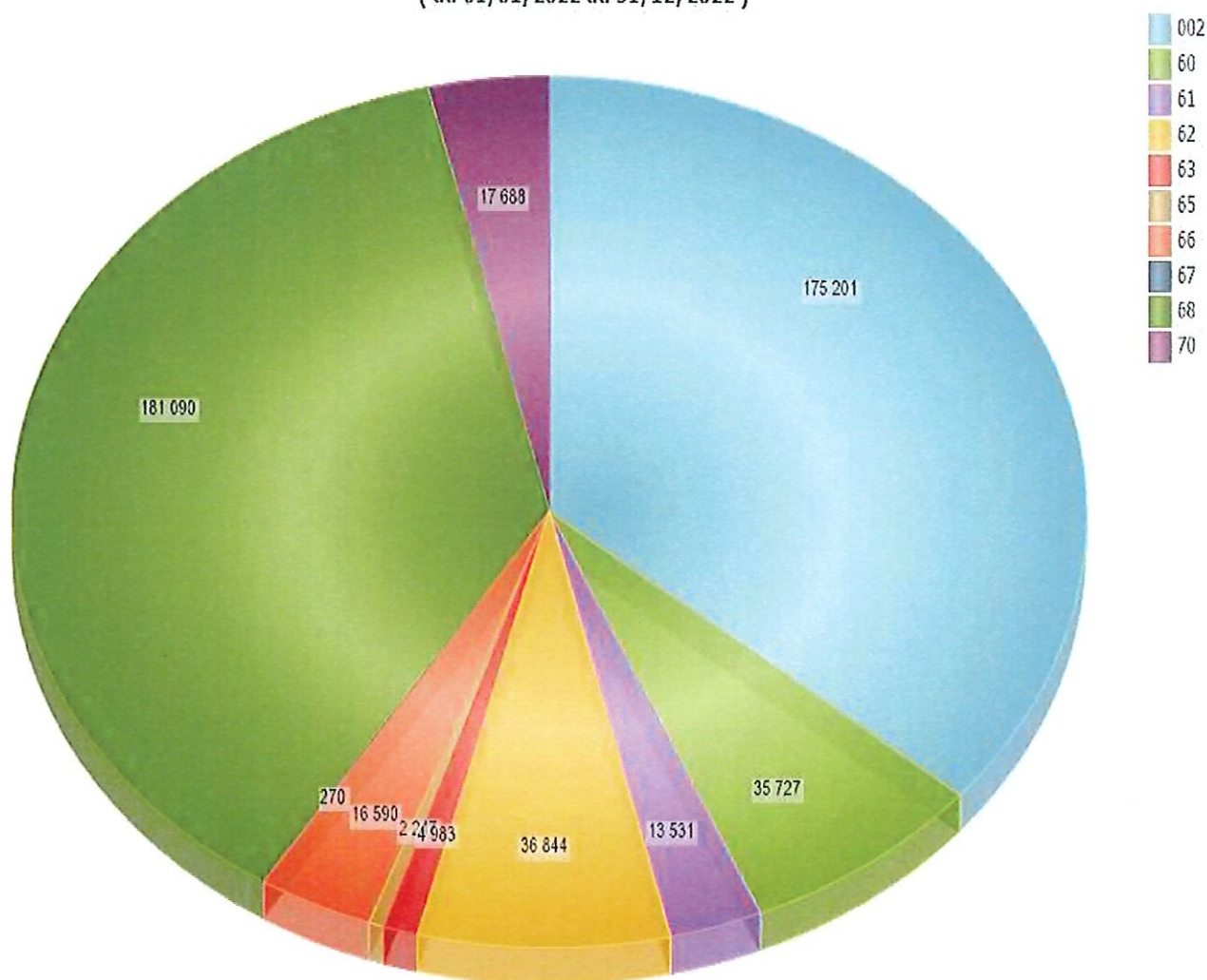
-Les opérations d'ordre entre sections relative aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 327 871.62 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2022

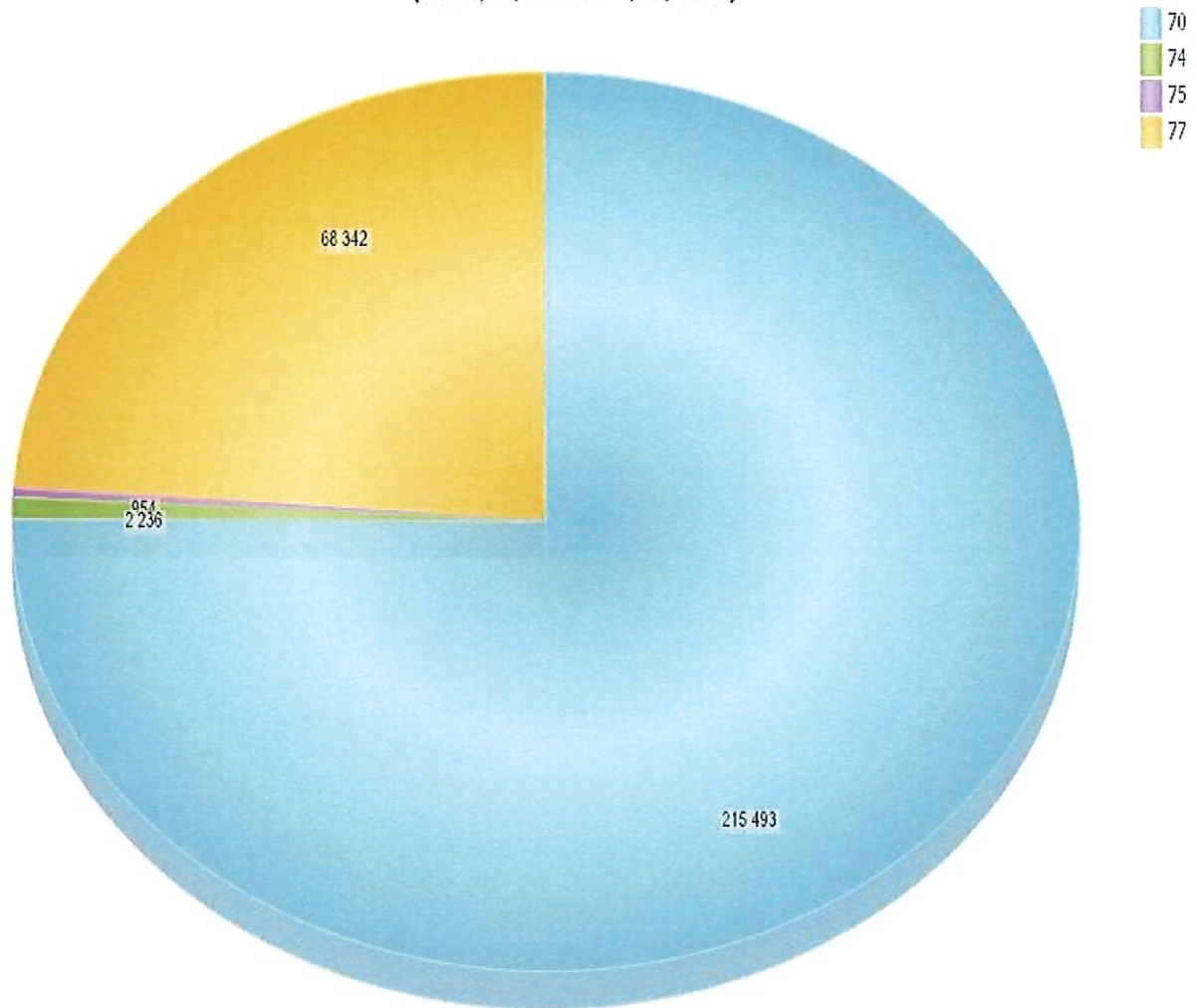
Les graphiques qui suivent reprennent les éléments de la section de Fonctionnement du Compte administratif 2022. Il s'agit des recettes et dépenses réalisées au cours de l'année 2022 du 1er janvier au 31 décembre.

Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement Réalisé
(du 01/01/2022 au 31/12/2022)



Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé

(du 01/01/2022 au 31/12/2022)



Le résultat 2021 n'apparaît pas mais, pour information, le déficit reporté de 2021 pour la section de Fonctionnement est de -175 201.73 €.

III. La section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment la fin du programme de restructuration du réseau de Fontrieu secteur Lagrange et les travaux de mise en séparatif du hameau de Sablayrolles.

- en Recettes plusieurs types de recettes coexistent :
- Récupération du FCTVA pour la fin de l'année 2021 et celui de 2022 en partie vue que la commune de Fontrieu est une commune nouvelle,
- Emprunt sous forme d'avance remboursable du budget communal,
- Emprunt pour financer le programme d'investissement de Sablayrolles,
- Les opérations d'ordre de transfert entre section,
- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le résultat 2021, pour information, est un excédent reporté pour la section d'Investissement de **367 812.64 €**.

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- La fin de restructuration du réseau de Fontrieu,
- Le Mise en séparatif de Sablayrolles.

-d) Les subventions d'investissements :

- Les Subventions du Département et de l'Agence de l'Adour Garonne sur le programme de restructuration du réseau de Fontrieu à savoir les travaux sur la commune historique de Le Margnès ont été versées pour un montant de 344 970.49 €.

IV. Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif

Etat de la dette

Le service eau à en contrat deux emprunts plus un prêt relais dont les montants totaux sont les suivants :

Capital restant dû au 31/12/2022 : 1 620 635.53 €

Montant des Annuités 2022 : 114 522.46 €

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 24 février 2023,

Le Maire,

Didier GAVALDA



Commune de FONTRIEU
Budget annexe ASSAINISSEMENT
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE
ADMINISTRATIF 2022

I. Le cadre général du budget

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2022 a été approuvé le 24 février 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de Fonctionnement

a) Généralités

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population qui concerne principalement la prestation en assainissement, à des subventions d'exploitation qui sont minimes et un montant important d'opération d'ordre entre sections.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 68 738.56 €.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées de charges à caractères général, l'entretien des réseaux existants, les achats de matières premières et de fournitures.
- Les charges du personnel communal affecté au service de l'assainissement,
- Les intérêts des emprunts à payer,

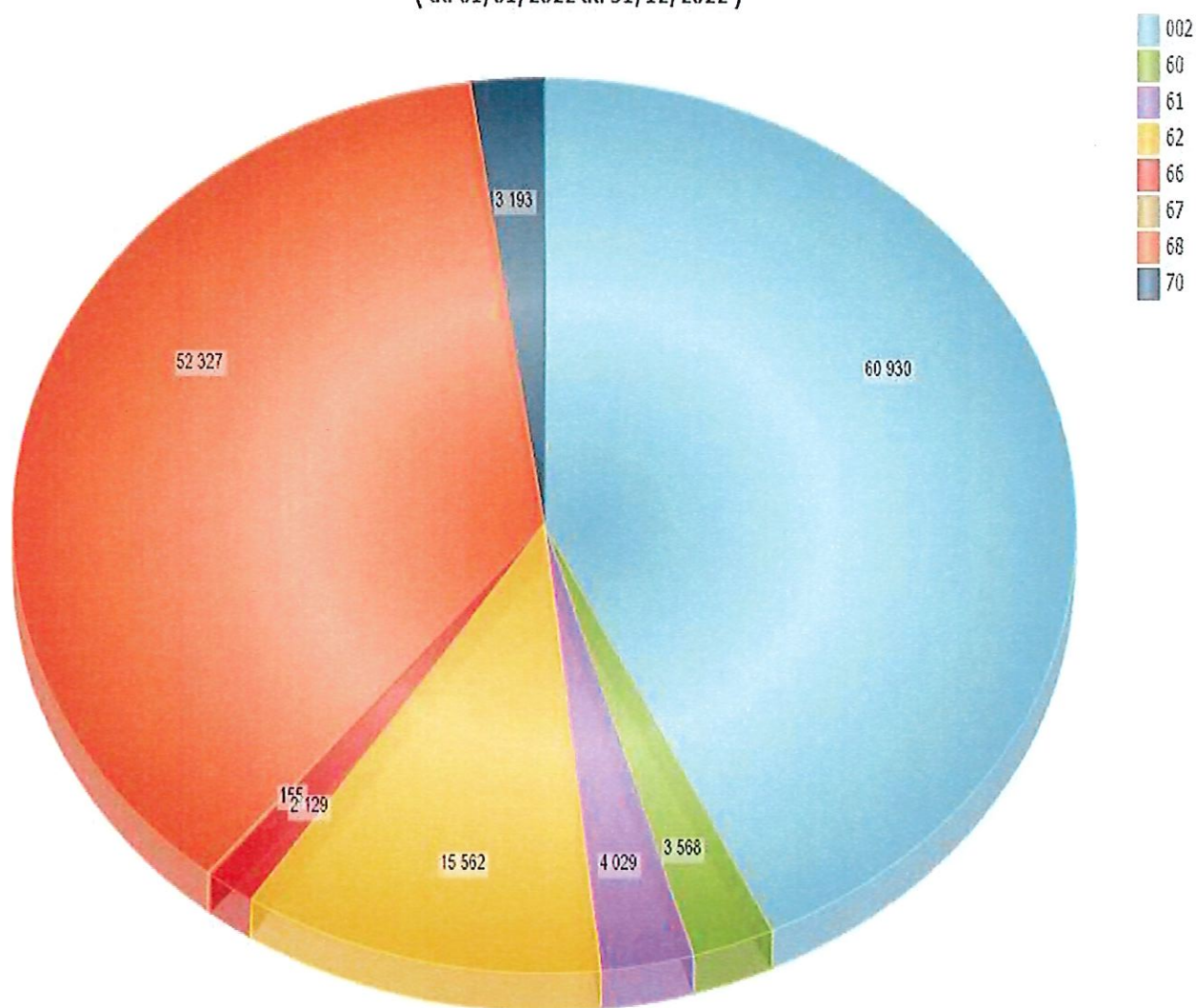
-Les opérations d'ordre entre sections relative aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 80 966.08 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2022

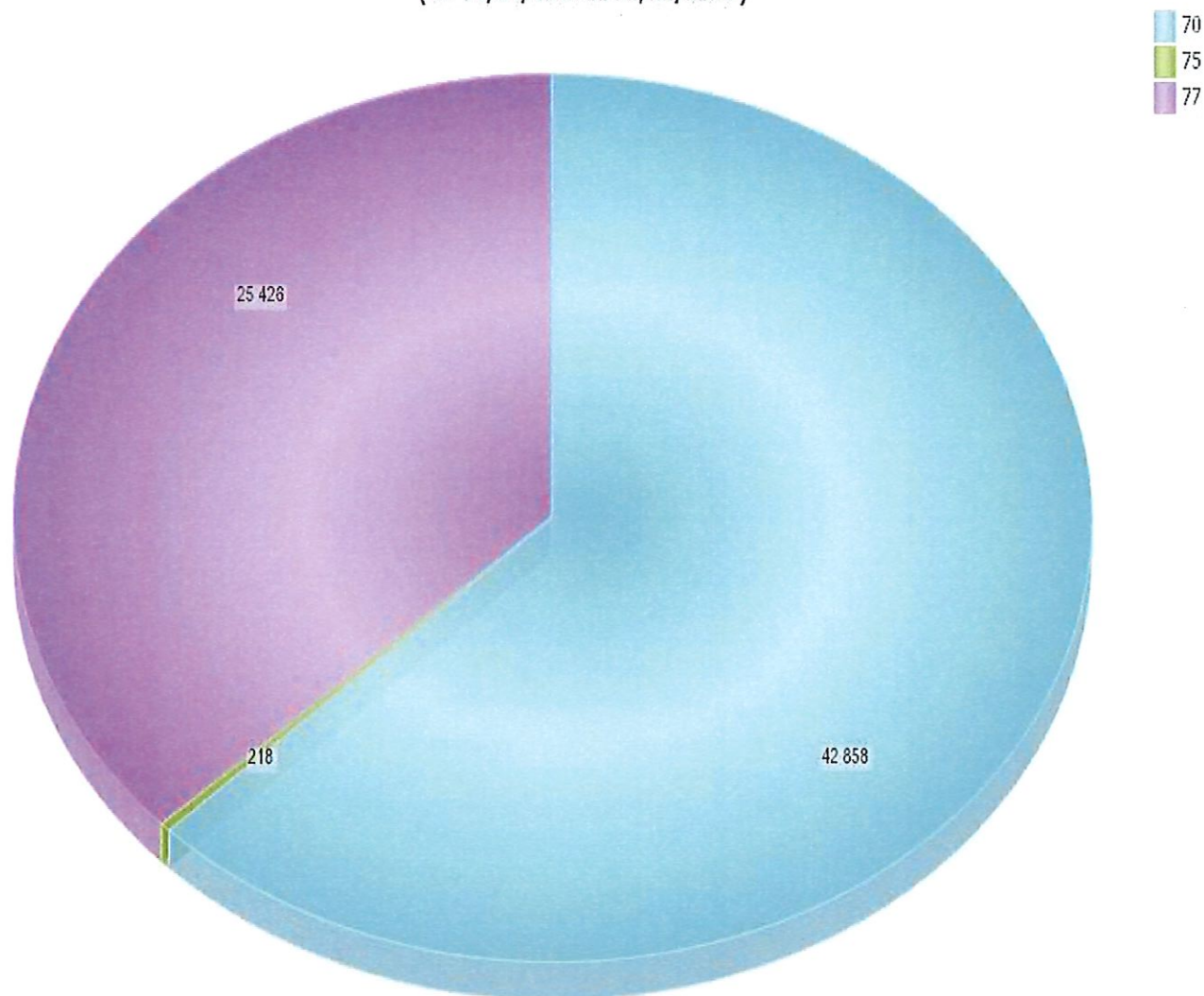
Les graphiques qui suivent reprennent les éléments de la section de Fonctionnement du Compte administratif 2022. Il s'agit des dépenses et recettes réalisées au cours de l'année 2022, du 1er janvier au 31 décembre.

Disponible/Réalisé - Dépenses de Fonctionnement Réalisé (du 01/01/2022 au 31/12/2022)



Disponible/Réalisé - Recettes de Fonctionnement Réalisé

(du 01/01/2022 au 31/12/2022)



Le résultat 2021 n'apparaît pas mais, pour information, le déficit reporté de 2021 pour la section de Fonctionnement est de **-60 930.57 €**.

III. La section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du programme de travaux de mise en séparatif sur le village de Sablayrolles.

- en Recettes plusieurs types de recettes coexistent :

- La Récupération du FCTVA pour la fin de l'année 2021 et celui de 2022 en partie vue que la commune de Fontrieu est une commune nouvelle,

-Les opérations d'ordre de transfert entre sections,

-Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus relative au programme de travaux de mise en séparatif du Village de Sablayrolles.

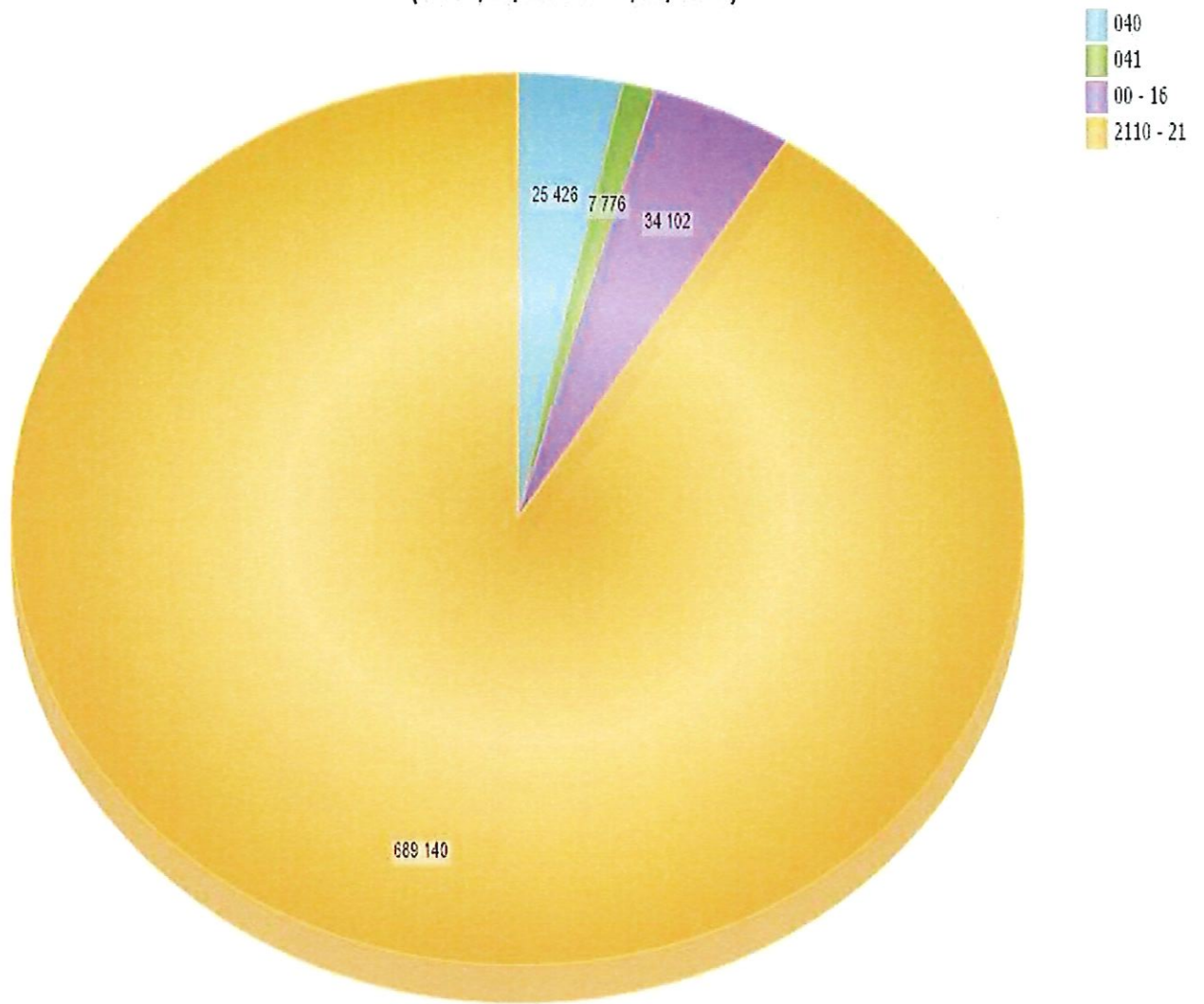
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le résultat 2021, pour information, est un excédent reporté pour la section d'Investissement de **138 491.81 €**.

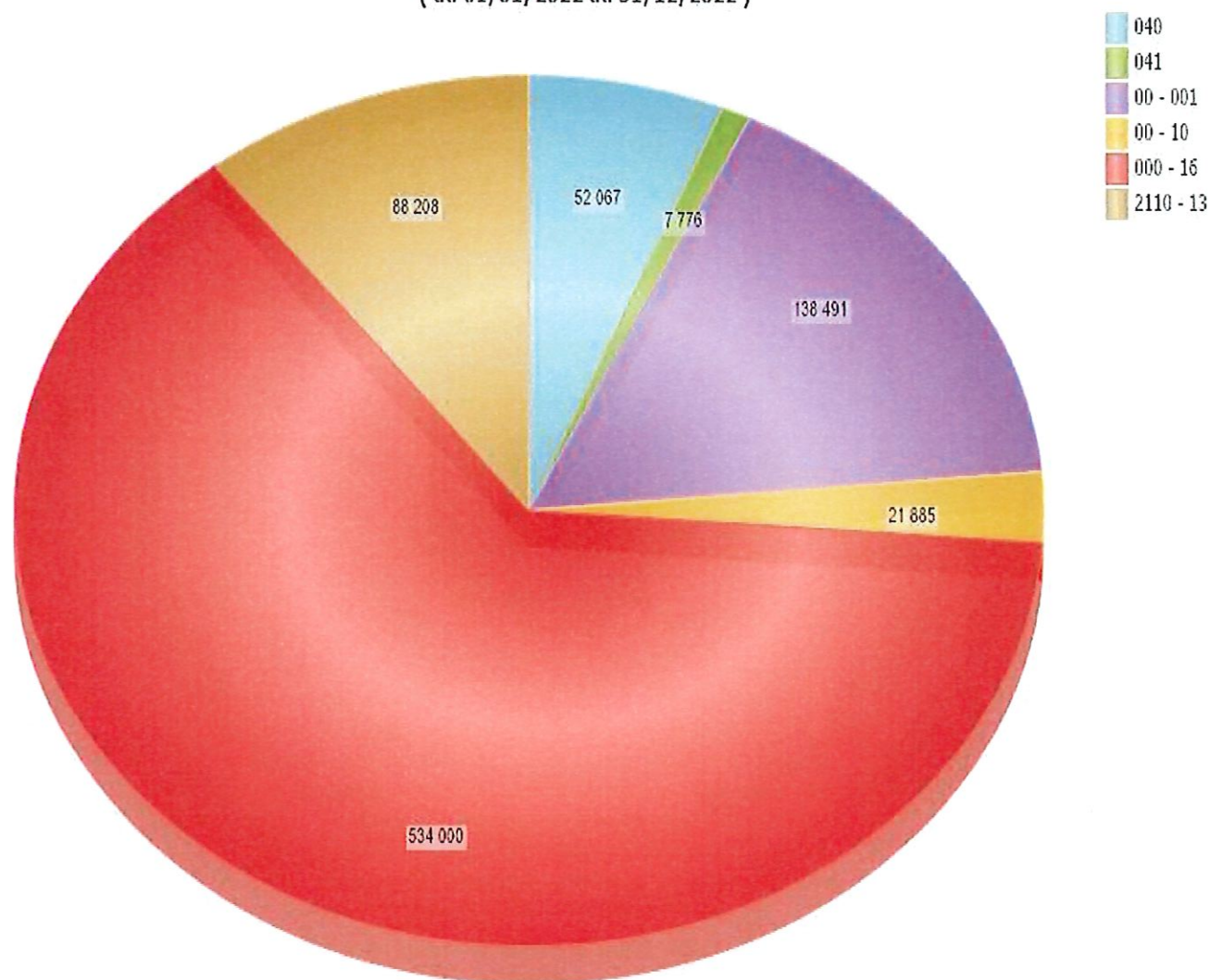
c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

-Les travaux du réseau d'assainissement de Sablayrolles.

Disponible/Réalisé - Dépenses d'Investissement Réalisé (du 01/01/2022 au 31/12/2022)



Disponible/Réalisé - Recettes d'Investissement Réalisé (du 01/01/2022 au 31/12/2022)



IV. Les données synthétiques du Budget – Récapitulatif

Etat de la dette

Le service Assainissement à en contrat un emprunt plus un prêt relais dont les montant totaux sont les suivants :

Capital restant dû au 31/12/2022 : **45 772.82 €.**

Montant des Annuités 2022: **6 232.10 €.**

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 24 février 2023,

Le Maire, Didier GAVALDA

Commune de FONTRIEU

Budget annexe Zone de la Verrouillé

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

I. Le cadre général du budget

La présente note répond à une obligation pour la commune dans un souci d'explicitation des documents budgétaires (*l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*).

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2022 a été approuvé le 24 février 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de FONCTIONNEMENT, incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'INVESTISSEMENT qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de Fonctionnement

a) Généralités

La section de Fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

POUR NOTRE COMMUNE :

Les recettes de Fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population notamment la vente d'un lot dans le lotissement et les opérations d'ordre transfert entre sections.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2022 représentent 24 000.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 représentent : 9 938.96 €.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement réalisées en 2022

Le résultat 2021, pour information, est un déficit reporté pour la section de Fonctionnement de **3 462.96 €.**

La vente de deux lots de terrain.

III. La section d'Investissement

a) Généralités

Le budget d'Investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de Fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'Investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. La section d'Investissement de la commune regroupe :

- en Dépenses : les opérations d'ordre transfert entre sections sur les terrains aménagés
- en Recettes : les opérations d'ordre transfert entre sections sur les terrains aménagés.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Le résultat 2021, pour information, est un déficit reporté pour la section d'Investissement de 5 000.00 €.

On constate seulement une recette pour cette section.

Ce budget est clôturé au 31/12/2022.

Nota: Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Fontrieu le 24 février 2023.

Le Maire,

Didier GAVALDA

